

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 février 2018 à 20H00**

Etaient présents :

BOIVIN David, BON Bernard, BOUREILLE Patrick, CHAUX Jean-Michel, FAMY Roger, JOLY Martine, GAROT Marie-Françoise, GUITON Jacques, NYGREN Dominique, PACAUD Christelle, PERRON Séverine.

Absents : RABUT Corinne, VUILLARD Jean-Thomas.

Secrétaire de séance : PACAUD Christelle

1. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DERT 2018 - REHABILITATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL DESTINE A ACCUEILLIR UN JEUNE MENAGE.

Le conseil municipal étudie les différents devis dans le cadre de la réhabilitation du logement 78 rte de Pierre.

Après en avoir délibéré, il adopte ce projet dont les devis estimatifs s'élèvent à 27 839.30€ HT soit 30 519.45€ TTC suivant le détail ci-dessous :

Ent DHIVERT : menuiseries : 4057.10€

Ent. BUGAUD Daniel : plomberie : 976.00€

Ent. LECUELLE : électricité : 802.12€

Ent. BRUSSON : maçonnerie : 420.00€

Ent. IPP : 6885.78€

Ent. IPP / 14698.30€

Il sollicite l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ce projet au titre de la DETR 2018 et charge le Maire de déposer le dossier de demande de subvention.

2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJET DEPARTEMENTAL 2018 - VOLET 3 - 3.1 Amélioration de l'habitat : travaux de réhabilitation et de rénovation de bâtiments destinés à être aménagés en logements locatifs

Le conseil municipal étudie les différents devis dans le cadre de la réhabilitation du logement 78 rte de Pierre.

Après en avoir délibéré, il adopte ce projet dont les devis estimatifs s'élèvent à 27 839.30€ HT soit 30 519.45€ TTC suivant le détail ci-dessous :

Ent DHIVERT : menuiseries : 4057.10€

Ent. BUGAUD Daniel : plomberie : 976.00€

Ent. LECUELLE : électricité : 802.12€

Ent. BRUSSON : maçonnerie : 420.00€

Ent. IPP : 6885.78€

Ent. IPP / 14698.30€

Il sollicite l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ce projet au titre de L'APPEL A PROJET DEPARTEMENTAL 2018 et charge le Maire de déposer le dossier de demande de subvention.

3. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL POUR LES CENTRES DE LOISIRS

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes Bresse Nord Intercom' demande à la commune de mettre à disposition les employés communaux dans le cadre des centres de loisirs,

Le calendrier des interventions est établi en concertation entre le Maire de la commune de la Chapelle Saint Sauveur et le Président de la communauté de communes. En contrepartie de la mise à disposition à Bresse Nord Intercom' des employés communaux de la commune, la communauté de communes remboursera à la commune les frais de rémunération du personnel mis à sa disposition sur la base du temps réel d'intervention, selon un taux horaire correspondant à : salaire horaire brut de l'agent au 1er janvier de l'année concernée + charges patronales aux taux en vigueur à la même date.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Approuve le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition des employés communaux dans le cadre des centres de loisirs,
- Autorise le Maire à signer ladite convention ;
- Donne au Maire tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

4. AUTORISATION D'ACQUISITION D'UNE MAISON (parcelle AL 66

Le Maire propose à l'assemblée d'acquérir une maison, référencée AL n°66 au cadastre, située 10 rte de Louhans 71310 La Chapelle-St-Sauveur. Cette maison n'est plus occupée et elle est en vente.

Considérant que son acquisition par la Commune permettrait de constituer une réserve foncière, dans le cadre des futurs aménagements.

Vu le prix d'acquisition négocié à 15600€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'inscription au budget 2018 du montant nécessaire à l'acquisition,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- DECIDE d'acquérir la AL n°66 au cadastre, située 10 rte de Louhans 71310 La Chapelle-St-Sauveur.

au prix de 15 600€ TTC,

- AUTORISE le Maire à signer les actes et les pièces correspondant à cette acquisition,

5. OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2018

Monsieur le Maire rappelle que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Considérant que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2017 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») s'élève à 236 100€ €
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 59 025.00 €, soit 25% de 236 100.00 € suivant détail ci-dessous :

<i>Chapitre</i>	<i>BP 2017</i>	<i>25%</i>
20	1 600	400
21	42 800	10 700
23	191 700	47 925

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE, Monsieur le Maire, à compter du 01 janvier 2018 et jusqu'au vote du budget primitif de la commune de l'année 2018, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2018 comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

<i>Chapitre</i>	<i>Opération</i>	<i>Article</i>	<i>Investissements votés</i>
21	Wagonnette	21571	10 536.00€
	Remorque	21571	4 440.00€
	Abreuvoir, tubulaire, autres matériel	2128	3 057.10€
	Benne basculante, relevage	21571 21571	1 939.20€
	Acquisition maison Jeanne VINVENT	2115	15 600.00€
TOTAL CHAPITRE 21			35 572.30€

S'ENGAGE, à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif de la commune de l'année 2018.

6. INFORMATIONS DIVERSES

M Le Maire informe le conseil que pour la sécurisation du bourg, nous attendons un devis d'Eiffage,

Bon cadeau à faire au circuit de Bresse (coût environ 387€) pour retraite Dominique GAUTHERON, remise repas de conseil.

Le repas de conseil est prévu le 06/04/2018

Réunion de conseil prévue le jeudi 15/03/2018 à 20h30

Prochaine le 05/04/2018 à 20h30